



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
11 mai 2005
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**
Trente et unième session
5-22 juillet 2005

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les trente-deuxième et trente-troisième sessions du Comité.
4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
5. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
7. Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
8. Ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session.
9. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa trente-troisième session.

Annotations

Point 1

Ouverture de la session

La trente-troisième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sera ouverte par la Présidente du Comité.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Aux termes de l'article 9 du Règlement intérieur, la première question inscrite à l'ordre du jour provisoire de chaque session est l'adoption de l'ordre du jour. Aux termes de l'article 7, l'ordre du jour provisoire de chaque session est établi par le Secrétaire général en consultation avec la présidence du Comité, conformément aux dispositions pertinentes des articles 17 à 22 de la Convention.

À sa trente-deuxième session, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de la trente-troisième session.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (CEDAW/C/2005/II/1)

Point 3

Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les trente-deuxième et trente-troisième sessions du Comité

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Présidente informera le Comité des activités et des faits nouveaux intervenus depuis la session précédente qui ont une incidence sur les travaux du Comité.

Point 4

Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 18 de la Convention, les États parties s'engagent à présenter au Secrétaire général, pour examen par le Comité, un rapport sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autre qu'ils auront adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention et sur les progrès réalisés à cet égard. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention dans l'État intéressé, puis tous les quatre ans, ainsi qu'à la demande du Comité.

À sa trente-deuxième session, le Comité, tenant compte de la priorité à donner aux États parties dont les rapports étaient en instance depuis plus longtemps que les autres ainsi qu'aux rapports initiaux, et soucieux de maintenir un équilibre, notamment géographique, dans l'examen des rapports, a décidé d'inviter huit États parties à présenter des rapports. Tous ont accédé à cette requête.

À sa trente-troisième session, le Comité sera saisi des rapports suivants : rapport initial de la République populaire démocratique de Corée (CEDAW/C/PRK/1); rapport initial et deuxième rapport périodique du Liban (CEDAW/C/LBN/1) et CEDAW/C/LBN/2); rapport unique (valant rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques) du Bénin (CEDAW/C/BEN/1-3); rapport unique (valant rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques) de la Gambie (CEDAW/C/GMB/1-3); troisième rapport périodique d'Israël (CEDAW/C/ISR/3); rapport unique (valant troisième, quatrième, cinquième et sixième rapports périodiques) du Guyana (CEDAW/C/GUY/3-6); rapport unique (valant quatrième et cinquième rapports périodiques) du Burkina Faso (CEDAW/C/BFA/4-5); et rapport unique (valant quatrième et cinquième rapports périodiques) de l'Irlande (CEDAW/C/IRL/4-5).

Aux termes de l'article 51 du Règlement intérieur du Comité, les États parties sont représentés aux réunions du Comité au cours desquelles leurs rapports sont examinés : leurs représentants participent aux débats et répondent aux questions ayant trait auxdits rapports. Le Secrétaire général a informé les États parties intéressés des dates provisoires de l'examen de leurs rapports par le Comité à sa trente-troisième session.

Aux termes de l'article 49, à chaque session le Secrétaire général fait part au Comité de tous les cas de non-réception des rapports demandés aux États parties conformément à l'article 18 de la Convention. En outre, il remet au Comité une liste des rapports soumis par les États parties que celui-ci n'a pas encore examinés. À sa trente-troisième session, le Comité sera donc saisi du rapport du Secrétaire général sur la présentation de rapports par les États parties en application de l'article 18 de la Convention (CEDAW/C/2005/II/2).

Un groupe de travail présession du Comité se réunit avant chaque session pour établir une liste d'observations et de questions se rapportant aux rapports périodiques, qui est distribuée aux représentants des États parties avant les réunions au cours desquelles leurs rapports doivent être examinés. Celui de la trente-troisième session s'est réuni à New York du 31 janvier au 4 février 2005. Le Comité sera saisi du rapport du groupe de travail présession et des réponses des États parties à la liste des observations et des questions qui leur a été distribuée (CEDAW/PSWG/2005/II/CRP.1 et 2 et additifs).

Documentation

Rapport initial de la République populaire démocratique de Corée (CEDAW/C/PRK/1)

Rapport initial et deuxième rapport périodique du Liban (CEDAW/C/LBN/1 et CEDAW/C/LBN/2)

Rapport unique (valant rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques) du Bénin (CEDAW/C/BEN/1-3)

Rapport unique (valant rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques) de la Gambie (CEDAW/C/GMB/1-3)

Troisième rapport périodique d'Israël (CEDAW/C/ISR/3)

Rapport unique (valant troisième, quatrième, cinquième et sixième rapports périodiques) du Guyana (CEDAW/C/GUY/3-6)

Rapport unique (valant quatrième et cinquième rapports périodiques) du Burkina Faso (CEDAW/C/BFA/4-5)

Rapport unique (valant quatrième et cinquième rapports périodiques) de l'Irlande (CEDAW/C/IRL/4-5)

Rapport du groupe de travail de présession [CEDAW/PSWG/2005/II/CRP.1 et Add.1 (Bénin); Add.2 (Burkina Faso); Add.3 (République populaire démocratique de Corée); Add.4 (Gambie); Add.5 (Guyana); Add.6 (Irlande); Add.7 (Israël); et Add.8 (Liban)]

Réponses aux listes de questions [CEDAW/PSWG/2005/II/CRP.2 et Add.1 (Bénin); Add.2 (Burkina Faso); Add.3 (République populaire démocratique de Corée); Add.4 (Gambie); Add.5 (Guyana); Add.6 (Irlande); Add.7 (Israël); et Add.8 (Liban)]

Point 5

Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties. Ces suggestions et recommandations sont incluses dans le rapport du Comité, accompagnées, le cas échéant, des observations des États parties.

À sa trente-deuxième session, le Comité est convenu de continuer d'œuvrer sur une recommandation générale portant sur l'article 2 de la Convention. Son équipe spéciale intersessions, composée de M^{me} Dairiam, M. Flinterman, M^{mes} Gnacadja, Morvai, Pimentel et Simonovic, en tant que membres principaux, poursuivrait ses travaux consacrés à l'établissement d'une recommandation générale concernant l'article 2 et le Comité est convenu de débattre d'un premier projet à sa trente-troisième session.

À sa trente-troisième session, le Comité sera saisi des éléments d'une recommandation générale concernant l'article 2 de la Convention, établis par l'Équipe spéciale du Comité.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité offre à des experts d'institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies la possibilité de lui présenter en séance plénière des informations concernant des articles spécifiques de la Convention ou des questions devant faire l'objet de recommandations générales et de suggestions.

Aux termes de l'article 22 de la Convention, les institutions spécialisées ont le droit d'être représentées lors de l'examen de la mise en œuvre de toute disposition de la Convention qui entre dans le cadre de leurs activités et le Comité peut les inviter à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans ces domaines. À sa trente-troisième session, le Comité sera saisi d'une note du Secrétaire général sur les rapports des institutions spécialisées sur ce sujet (CEDAW/C/2005/II/3 et additifs).

Documentation

Note du Secrétaire général concernant les rapports soumis par les institutions spécialisées sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités (CEDAW/C/2005/II/3)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (CEDAW/C/2005/II/3/Add.1)

Rapport de l'Organisation mondiale de la santé (CEDAW/C/2005/II/3/Add.2)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (CEDAW/C/2005/II/3/Add.3)

Rapport de l'Organisation internationale du Travail (CEDAW/C/2005/II/3/Add.4)

Éléments d'une recommandation générale concernant l'article 2 de la Convention (CEDAW/C/2005/II/4/Add.2)

Point 6**Moyens d'accélérer les travaux du Comité**

Avant chaque session, le Secrétariat établit un rapport présession sur les moyens d'améliorer les travaux du Comité, tenant compte des informations communiquées par le Secrétariat, des observations faites par les membres du Comité ou des faits nouveaux concernant d'autres organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme (CEDAW/C/2005/II/4).

Documentation

Rapport du Secrétariat sur les moyens d'accélérer les travaux du Comité (CEDAW/C/2005/II/4)

Point 7**Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

À la suite de l'entrée en vigueur, en décembre 2000, du Protocole facultatif se rapportant à la Convention, le Comité a créé, en vertu de ce protocole, le Groupe de travail des communications. À sa trente-deuxième session, le Comité a nommé cinq de ses membres à ce Groupe de travail des communications créé en vertu du Protocole facultatif, pour un mandat de deux ans arrivant à expiration le 31 décembre 2006.

La cinquième session du Groupe de travail des communications créé en vertu du Protocole facultatif a eu lieu du 31 janvier au 2 février 2005; la sixième session aura lieu du 29 juin au 1^{er} juillet 2005.

À sa trente-troisième session, le Comité continuera de s'acquitter de son mandat en application des articles 2 et 8 du Protocole facultatif de la Convention.

Documentation

Rapport du Groupe de travail des communications créé en vertu du Protocole facultatif sur les travaux de sa cinquième session (CEDAW/C/2005/I/WGCOP/WP.1); et sur les travaux de sa sixième session (CEDAW/C/2005/II/WGCOP/WP.1)

Point 8

Ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session

À sa dixième session, le Comité a décidé que le projet d'ordre du jour provisoire de la session suivante serait approuvé à la fin de chaque session.

Documentation

Ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session du Comité

Point 9

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa trente-troisième session

Annexe

Projet d'organisation des travaux

Date/heure

Point de l'ordre du jour Documentation/programme

Mardi 5 juillet 2005**684^e séance**

10 heures à 11 h 30	1	Ouverture de la session
	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	3	Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les trente-deuxième et trente-troisième sessions du Comité
	4	Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : rapport du groupe de travail présession
	5	Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : déclaration liminaire
	6	Moyens d'accélérer les travaux du Comité : déclaration liminaire
11 h 30 à 13 heures (séance privée)		Réunion officielle avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies
15 heures à 16 h 30		Réunion officielle avec les organisations non gouvernementales
16 h 30 à 18 heures (séance privée)	5, 6 et 7	Groupe de travail plénier

Mercredi 6 juillet 2005**685^e séance**

		Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention
		Israël : troisième rapport périodique (CEDAW/C/ISR/3)
10 heures à 10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité

686^e séance

15 heures à 17 heures	4 (<i>suite</i>)	Israël (<i>suite</i>)
17 heures à 18 heures (séance privée)	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier

Jeudi 7 juillet 2005**687^e séance**

		Bénin : rapport unique (valant rapport initial, deuxième et troisième rapports périodiques) (CEDAW/C/BEN/1-3)
10 heures à 10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité

688^e séance

15 heures à 17 heures	4 (<i>suite</i>)	Bénin (<i>suite</i>)
17 heures à 18 heures (séance privée)	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier

Vendredi 8 juillet 2005**689^e séance**

		Guyana : rapport unique (valant troisième, quatrième, cinquième et sixième rapports périodiques) (CEDAW/C/GUY/3-6)
10 heures à 10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité

690^e séance

15 heures à 17 heures	4 (<i>suite</i>)	Guyana (<i>suite</i>)
17 heures à 18 heures (séance privée)	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier

Lundi 11 juillet 2005

10 heures à 13 heures (séance privée)	7	Activités du Comité créé en vertu du Protocole facultatif
15 heures à 16 h 30		Réunion officieuse avec les organisations non gouvernementales
16 h 30 à 18 heures (séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier

Mardi 12 juillet 2005**691^e séance**

		Liban : rapport initial et deuxième rapport périodique (CEDAW/C/LBN/1 et CEDAW/C/LBN/2)
10 heures à 10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures	4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité

692^e séance

15 heures à 17 heures	4 (<i>suite</i>)	Liban (<i>suite</i>)
-----------------------	--------------------	------------------------

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
17 heures à 18 heures (séance privée)	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
Mercredi 13 juillet 2005		
693^e séance		
		Irlande : rapport unique (valant quatrième et cinquième rapports périodiques) (CEDAW/C/IRL/4-5)
10 heures à 10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
694^e séance		
15 heures à 17 heures	4 (<i>suite</i>)	Irlande (<i>suite</i>)
17 heures à 18 heures (séance privée)	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
Jeudi 14 juillet 2005		
695^e séance		
		Burkina Faso : rapport unique (valant quatrième et cinquième rapports périodiques) (CEDAW/C/BFA/4-5)
10 heures à 10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
695^e séance		
15 heures à 17 heures	4 (<i>suite</i>)	Burkina Faso (<i>suite</i>)
17 heures à 18 heures (séance privée)	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
Vendredi 15 juillet 2005		
696^e séance		
		Gambie : rapport unique (valant rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques) (CEDAW/C/GMB/1-3)
10 heures à 10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures	4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
697^e séance		
15 heures à 17 heures	4 (<i>suite</i>)	Gambie (<i>suite</i>)
17 heures à 18 heures (séance privée)	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier

Lundi 18 juillet 2005**698^e séance**

	4 (<i>suite</i>)	République démocratique populaire de Corée : rapport initial (CEDAW/C/PRK/1)
10 heures à 10 h 30	4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures	4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité

699^e séance

15 heures à 17 heures	4 (<i>suite</i>)	République démocratique populaire de Corée (<i>suite</i>)
17 heures à 18 heures (séance privée)	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier

Mardi 19 juillet 2005

10 heures à 13 heures (séance privée)	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
15 heures à 18 heures	5 et 6	Groupe de travail plénier

Mercredi 20 juillet 2005

10 heures à 13 heures	5	Examen de la recommandation générale relative à l'article 2 de la Convention
15 heures à 18 heures (séance privée)	4 et 7	Groupe de travail plénier

Judi 21 juillet 2005

10 heures à 13 heures (séance privée)	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
15 heures à 18 heures (séance privée)	5 et 6 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier

Vendredi 22 juillet 2005

10 heures à 13 heures (séance privée)	4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier
--	--------------------	---------------------------

700^e séance

15 heures à 16 heures (séance privée)	5, 6 et 7 (<i>suite</i>)	Adoption du rapport du Groupe de travail plénier
16 heures à 18 heures	8	Ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session
	9	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa trente-troisième session